



LE BILLET DE LASAIRE

Avril 2016

CHÔMAGE ? C'EST LA FAUTE DU CODE DU TRAVAIL...

Pierre HERITIER et Jacques NODIN

La France souffre d'un chômage massif persistant. Le gouvernement de M. HOLLANDE a -enfin- réussi à formuler le diagnostic et à définir la bonne prescription ! Après avoir désigné le coût du travail et donc supprimé les charges sociales pour les salariés au SMIC - ce qui n'a pas suscité de création d'emplois- il a trouvé un nouveau fautif : le code du travail, qui est maintenant clairement désigné comme le coupable, et la «réforme» comme la solution.

Certes, M. GATTAZ a oublié le million d'emplois promis mais il a trouvé un nouveau cheval de bataille : pour vaincre la peur d'embaucher des patrons il faut « réformer » le code du travail. Heureusement pour le MEDEF et pour les chômeurs bien sûr, la gauche socialiste est au pouvoir : ils sont arrivés, ils ont vu, ils ont vaincu ! Enfin... pas tout à fait ! Si la suppression du code du travail pouvait permettre d'absorber le chômage et le sous-emploi endémiques, il n'y aurait pas lieu d'hésiter. Mais ce n'est ni le bon diagnostic ni le traitement approprié. En effet...

La suppression des normes sociales et leur limitation ont un corollaire : la réduction des coûts entraîne une riposte des concurrents... ce sera «coups pour coûts», cela peut mener loin dans la guerre économique. L'Espagne a choisi cette voie et, selon l'économiste en chef du FMI lui-même, il est difficile de citer en exemple un pays dont le taux de chômage atteint les 20 % ! Mais alors, la Chine... la Chine a bon dos ! La concurrence demeure intra-européenne à 60 % et l'on assiste à des relocalisations : la qualité, la qualification, la formation ont un prix et un effet sur l'efficacité économique. Cela dit, la Chine dispose aussi de savoir-faire dans nombre de domaines : il appartient à l'Europe de négocier un traité d'équilibre gagnant/gagnant. Mais ce qu'elle peut déjà faire chez elle, sans négocier avec des pays tiers, c'est de construire un vrai marché intérieur fondé sur des jeux coopératifs, comme le font... les Etats-Unis pour eux et chez eux.

Autrefois la loi, et la négociation de branche en Allemagne, fixaient des normes sociales : la concurrence se faisait sur la qualité, la fiabilité, l'innovation. Pour les Allemands, ce sentier vertueux n'est pas totalement abandonné. En France, il n'est question que de la "compétitivité-coûts." Certes la flexibilité de l'entreprise, des salaires, des horaires peut permettre de conserver une main d'œuvre qualifiée : elle peut aussi servir à conquérir (provisoirement) des parts de marché. Mais dans un contexte proche de la déflation... les ajustements se feront «dans le même sens», c'est à dire dans le sens de la réduction des salaires. Cela s'appelle des politiques procycliques parce qu'elles ont pour effet d'amplifier la tendance... et peuvent conduire à une redoutable déflation. Cette menace est devant nous. Certaines dispositions du projet de loi pourraient conduire à une véritable "dévaluation salariale".

Si l'on veut créer un cadre qui permette aux entreprises confrontées à des baisses de commandes de conserver leur main d'œuvre qualifiée et aux salariés leur emploi, il est possible d'imaginer des formules de chômage partiel inspirées de l'Allemagne. Mais alors, il faut un cadre légal ou un cadre négocié dans la branche, car la négociation d'entreprise est forcément tributaire d'aléas qu'elle ne peut maîtriser seule. Aujourd'hui, l'Europe pourrait constituer le cadre approprié pour fixer des règles qui assurent la neutralité concurrentielle et pratiquer des jeux coopératifs. Mais aujourd'hui, l'Europe fonctionne aux grés des compromis courts termistes imposés par des Etats nations. Le compromis Euro-britannique en est l'exemple le plus frappant ? Le gouvernement n'a ni la volonté ni le courage de lutter et de négocier avec l'Allemagne un nouveau deal qui éviterait la dérive et le déclin. C'est pourtant là, la solution centrale.

Au niveau national, il pourrait donner plus de force aux politiques industrielles, abandonner les mesures d'aide (horizontales), modifier les règles fiscales pour rendre les investissements -ceux réalisés, non ceux dont on rêve- plus attractifs, pratiquer une politique de désendettement progressive, compatible avec l'investissement et qui serait largement facilitée par la restitution des impôts qui se sont évaporés dans les sociétés off-shore (Panama, etc...)

Bref, favoriser l'emploi et non la rente.

Au final, le plus grave n'est-il pas que ce projet de loi remet en cause toute ambition de régulation sociale vers le haut ? d'une part, il organise le dessaisissement des négociations de branche au profit de l'entreprise, d'autre part, alors que le code du travail constituait un socle minimal de protection susceptible d'être amélioré par des accords de branche et d'entreprise, il fournirait dorénavant une norme maximale dont la négociation collective pourrait en amoindrir la portée... le projet gouvernemental s'inscrit clairement dans le renoncement aux ambitions qui donnaient du sens à l'Europe et dans l'accompagnement de la dérive libérale qui progressivement contamine le continent européen.